



1  
Jours

# Prêt de main d'oeuvre - sous traitance - portage salarial

dans RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT / Réf : JCF-DTRH-26

## Objectifs de la formation

- Délimiter la notion de prêt de main d'oeuvre (à but lucratif et non lucratif)
- Définir l'intérêt de ces recours
- Déterminer les règles applicables à la sous traitance
- Déterminer les règles applicables au portage salarial
- Identifier la meilleure voie de recours au cas par cas

## Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

### Matin

#### 1. Décrire le prêt de main d'oeuvre

- Une relation tripartite - Etude d'un contrat type
- Le prêt de main d'oeuvre à but non lucratif
- Le prêt de main d'oeuvre à but lucratif

#### 2. Identifier l'intérêt pour l'entreprise

- Une main d'oeuvre compétente
- Une gestion simplifiée

### Après-midi

#### 3. Examiner la sous-traitance

- Pourquoi faire appel à un sous-traitant ?
- Les règles applicables à la sous-traitance
- Les obligations de l'entreprise d'accueil
- Les pièges à éviter
- Etude d'un contrat type

#### 4. Examiner le portage salarial

- Dans quels cas faire appel à un « porté »
- La loi de modernisation du marché du travail
- Les règles applicables au portage salarial (Code du travail : articles L1254-1 à L1254-31)
- Sanctions pénales (Code du travail : articles L1255-14 à L1255-18) Etude d'un contrat type

### Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

### Public cible

Tout public

### Pédagogie

#### Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

#### Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

